



Ecouter - Défendre - Informer



Elections CAP TSEEAC-CEAPF

Pourquoi voter UNSA UTCAC ?

Pour

- Une **augmentation uniforme et immédiate des primes** afin de compléter la mesure gouvernementale de rattrapage de l'inflation indépendamment des autres mesures indemnitaires ;
- La **relance d'une réelle politique protocolaire prenant en compte équitablement tous les personnels** dès le début 2023 ;
- La **reconnaissance des compétences de tous les TSEEAC** à son juste niveau, y compris sur le plan statutaire et indiciaire en classant le corps des TSEEAC et des TSEEAC CEAPF en catégorie A ;
- **L'augmentation de la prime liée à la licence de surveillance** ;
- La mise en place d'un **système indemnitaire équivalent pour les licences ATREEA et RQS** Et la **mise en œuvre de la licence ANSO et d'un système indemnitaire associé analogue** ;
- La **reconnaissance indemnitaire** pour prendre en compte la **modernisation** et la **transformation digitale** à marche forcée de la DGAC.

Une défense efficace des intérêts des TSEEAC

- La mise en place d'un **mécanisme de conservation des primes** liées à la détention d'une licence, **quelle qu'elle soit, après 16 années d'exercice** ;
- La **suppression de la 1^{ère} qualification statutaire** ;
- **L'amélioration des avancements de grade** améliorant les taux pro/pro et l'instauration d'une réelle transparence, de critères stables et respectés ;
- **L'augmentation du nombre de places dans le RTAC, le CTAC et le CSTAC** et la **suppression du passage obligatoire par le RTAC pour accéder au CTAC** ;
- **L'instauration d'un accès des TSEEAC au CUTAC (HEA)** .

Continuez de soutenir l'évolution des TSEEAC, et

Votez UNSA-UTCAC du 1^{er} au 8 décembre 2022 !!

LES PRINCIPALES AVANCEES déjà OBTENUES PAR L'UTCAC DANS LE PROTOCOLE 2020 (suspendu)

- Taux pro/pro au niveau de ceux constatés sur 2016-2019
- Suppression de la 1ère qualification
- Lancement d'une réflexion sur les parcours de carrière des experts (parcours croisés entre directions) avec des mesures financières incitatives après 3 ans, après 8 ans (75 €) et à partir de 9 ans
- Augmentation du nombre de places dans le CSTAC, CTAC et RTAC

- Valorisation des licences ATREEA et RQS au même titre que la licence de surveillance, mais aussi de la licence ANSO après sa création
- Création d'un Remote Tower Center (RTAC) armé par des TSEEAC. Régime indemnitaire à étudier (minimum 200€ mensuels)
- Etude d'un dispositif d'accompagnement sans mobilité géographique forcée pour les agents BTIV hors Paris et Marseille.

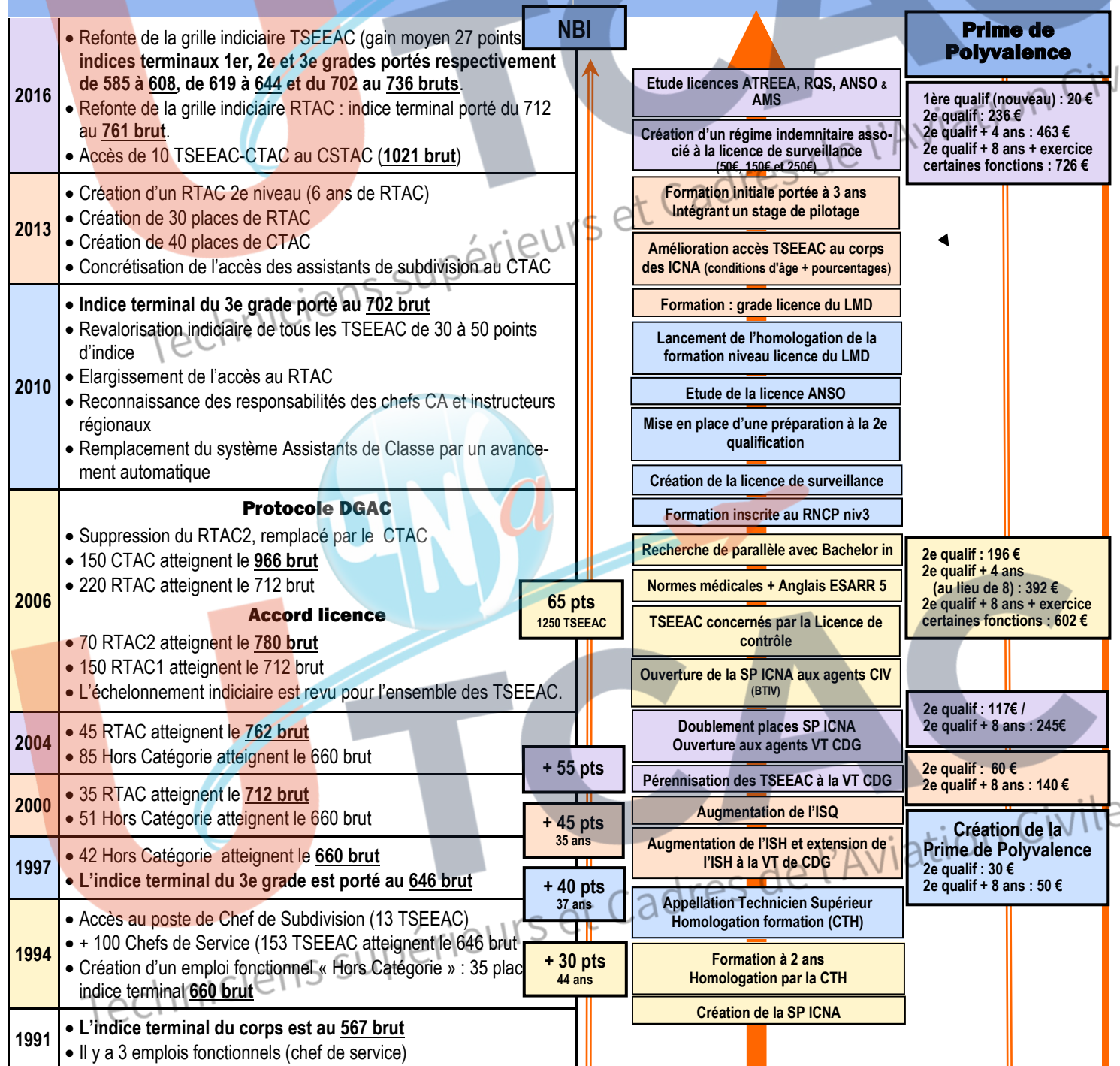
Ces mesures constituent, pour l'UTCAC, la version 0 à partir de laquelle les négociations protocolaires devront reprendre, mais les sommes indiquées devront être nettement revues à la hausse et il manque des mesures importantes que l'UTCAC défendra, comme :

- Des mesures à même de débloquent l'avancement et l'abolition de l'obligation de passer 4 ans dans le RTAC pour être détaché dans le CTAC quand on exerce une fonction éligible,
- La création d'un régime indemnitaire associé aux licences ATREEA, RQS, ANSO et AMS équivalent à celui de la licence de surveillance
- L'élargissement des fonctions donnant accès au RTAC, au CTAC et au CSTAC et l'accès des TSEEAC au CUTAC (HEA),
- La mise en place de mesures de conservation des primes liées aux licences (surveillance, ATREEA, RQS, ANSO et AMS) après un certain nombre d'années d'exercice (16 ans par exemple), etc.

LES PRINCIPALES AVANCEES OBTENUES PAR L'UTCAC

LES AVANCEES STATUTAIRES & INDICIAIRES

LES AUTRES AVANCEES DU CORPS



Et si l'UTCAC n'existait pas, qu'auraient obtenu les TSEEAC ?? !!